



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 16/01/2025	Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Alain LATREUILLE, Evelyne BERUSSEAU. Excusés : Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU. Didier DEBRIE a donné procuration à Michel REY. Béatrice PREVOST a donné pouvoir à Ghislaine JOUANNET. Absents : Christine CHAPRON, Laurent VICI, Emmanuelle STRADY. Secrétaire de séance : Michel REY.
Affichage : 16/01/2025	
Nombre de membres :	
- En exercice : 19	
- Procurations : 3	
- Votants : 16	

2025_01_02 Plan de financement actualisé des travaux de réhabilitation du pont de Souhe

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 6 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant N°1 à la convention relative à la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation du pont de Souhe par le Syndicat de la voirie.

En conséquence, le plan de financement approuvé le 19 décembre 2023 doit être modifié afin d'être recevable au titre des demandes de subvention DETR et DSIL.

Le plan de financement actualisé intègre les modifications suivantes : suppression d'une étude au titre de la loi sur l'eau (2 150 € HT) et ajout d'une étude géotechnique détaillée de type G2PRO qui doit préciser le dimensionnement des ouvrages sur la solution retenue (2 210€).

Le nouveau plan de financement s'établit donc comme suit :



DESIGNATION	Montant HT	FINANCEMENT	Montant	Taux
Travaux	94 143,00	Etat	73 220,62	60%
Travaux	94 143,00	DETR	36 831,30	30%
		DSIL	36 389,32	29,64%
		Collectivités	25 000,00	20%
		Département 17	25 000,00	20,36%
		Région Nouvelle-Aquitaine	0,00	0%
Maîtrise d'œuvre	28 628,00	Autofinancement	24 550,38	20%
Mission AVP	4 450,00	Commune	24 550,38	20%
Mission Natura 2000	5 035,00			
Mission PRO	3 320,00			
Mission VISA	2 090,00			
Mission DET	3 000,00			
Mission AOR	600,00			
Levé topographique	438,00			
Etudes géotechniques	5 775,00			
Etudes détaillées	2 210,00			
Géo-détection préalable	295,00			
Géo-détection des réseaux	405,00			
Mission SPS	1 010,00			
TOTAL HT	122 771,00	TOTAL	122 771,00	100%

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'opération et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment les demandes de subventions auprès de la préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 24/01/25
et de sa publication le 24/01/25